

# infos CONGÉS BTP



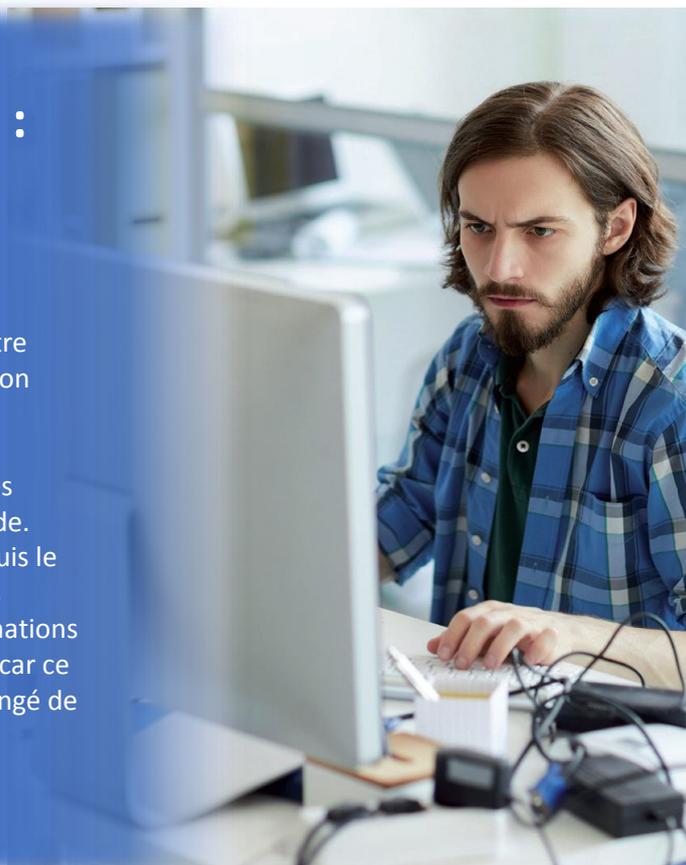
www.conges-btp.re

Octobre 2021 • N° 14

## Déclaration nominative annuelle : pourquoi il est important de bien la remplir !

Chaque année en octobre-novembre, votre entreprise (ou votre tiers-déclarant) doit remplir et adresser à la caisse la déclaration nominative annuelle (DNA). Cette déclaration, aujourd'hui essentiellement dématérialisée, est pré-alimentée à partir d'informations nominatives déjà transmises à la caisse pour les salariés ayant un contrat ouvert sur tout ou partie de la période. Comme chaque année, la DNA va notamment reprendre, depuis le 1er novembre 2020 jusqu'au 31 octobre 2021, l'ensemble des périodes d'activité des salariés de votre entreprise. Les informations qu'elle contient sont à vérifier et à compléter soigneusement car ce sont elles qui permettent à la caisse de calculer les droits à congé de vos salariés et d'établir leurs certificats de congés. Bien remplir la DNA est donc essentiel !

--> Lire la suite page 2



### LA PAROLE À

**THIERRY LEGROS**  
Président

**L'exercice congés 2021 touche à sa fin et la levée progressive des mesures sanitaires nous permet de retrouver un souffle de liberté.**

L'activité de nos entreprises a été durement éprouvée par cette crise et l'espoir de jours meilleurs conditionne vos décisions afin de répondre présent pour la relance de notre secteur. Pour beaucoup d'entre vous, les salariés n'ont pas encore soldé leurs congés 2020 que vous devez déjà songer aux congés acquis en 2021 !

L'activité partielle, les périodes de semi-confinement, les contraintes sanitaires, l'absence de visibilité sur les marchés publics sont autant de paramètres qui ont motivé une gestion prudente de vos entreprises.

Maintenant, c'est de perspective dont nous avons besoin ainsi qu'un plan de relance ambitieux, réaliste et financé ! Si l'emploi a bien résisté jusqu'à présent et si le nombre de création d'entreprises sur 2021 est resté dynamique, l'inquiétude reste vive

pour les mois à venir car, après les effets d'annonce, nous attendons toujours des mesures fortes et concrètes pour sauver toute une filière en pleine turbulence et qui doit, en plus, composer avec les difficultés d'approvisionnement et l'augmentation significative du prix des matériaux. Le BTP ne peut pas, ne doit pas être la variable d'ajustement de la loi de finances 2022 et l'engagement de l'Etat doit être à la hauteur des attentes exprimées par la profession.

Dans ce numéro !

P.3 : Espace sécurisé entreprises :  
où trouver ses identifiants

P.3 : Prise des congés 2020

P.4 : Nouveau site Internet

## ■ Pourquoi il est important de bien remplir votre DNA...

Même si votre DNA contient déjà certaines informations renseignées dans votre Espace sécurisé, vous devez compléter les rubriques indispensables au calcul du congé et quelques vérifications s'imposent pour s'assurer qu'elle est parfaitement conforme. Avant tout envoi, trois opérations sont, a minima, impératives avant de nous adresser votre déclaration :

1. Compléter les données à nous transmettre (temps de travail et d'absence, salaires et indemnités perçus). Si le contrat est terminé, il convient d'en indiquer la date et le motif.
2. Vérifier l'exactitude des données

déjà mentionnées et, notamment, celles permettant l'identification de chaque salarié, les données du contrat et les absences.

3. Comparer le total des salaires déclarés chaque mois avec le total des salaires individuels renseignés par vos soins dans votre DNA (voir encadré « Le contrôle des salaires ») et le cas échéant, corriger les éléments. En cas de divergence justifiée, votre entreprise doit en informer la caisse.

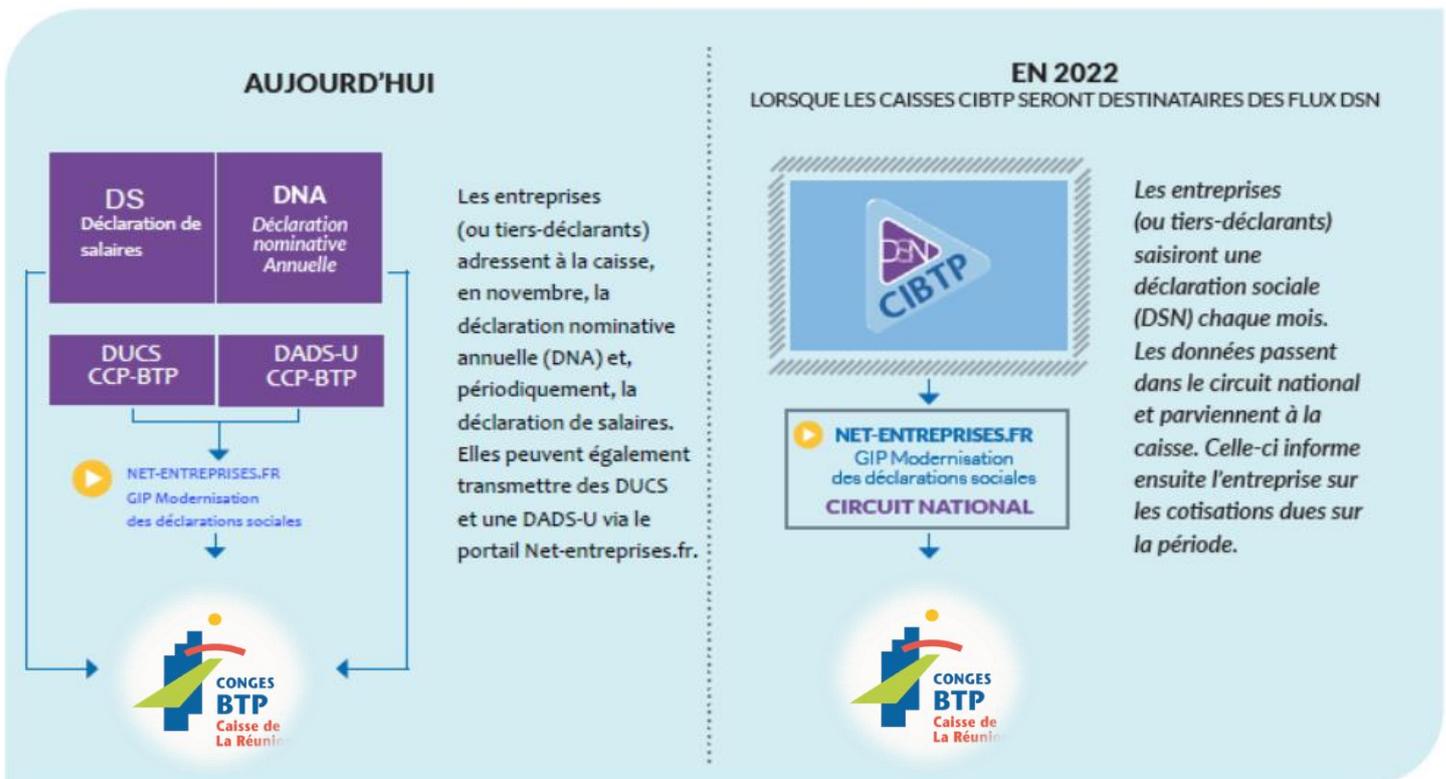
Des outils sont mis en oeuvre pour vous guider et faciliter l'exécution des démarches. Consultez également toute l'information disponible sur la page dédiée. (Voir ci-dessous).

### À compter de 2022, le circuit des déclarations change pour plus de simplicité

A partir de début 2022, votre entreprise (ou votre tiers-déclarant) transmettra mensuellement, par le biais de la déclaration sociale nominative (DSN), des données individuelles des salariés issues du logiciel de paie (voir illustration ci-dessous).

Une DNA restera nécessaire en 2022 pour clôturer la période novembre 2021-octobre 2022, à cheval sur les deux systèmes déclaratifs.

**Infos : [conges-btp.re/Declaration & cotisations/dsn](https://conges-btp.re/Declaration&cotisations/dsn)**



### ➡ DÉMATÉRIALISATION

Depuis plusieurs années votre caisse travaille avec le même objectif de simplification dans ses échanges, notamment en matière de DNA et de certificats de congés. Elle n'a donc pas été prise de cours pour répondre aux profonds et soudains changements engendrés par la crise sanitaire de la COVID 19.

Cette dématérialisation est une réelle valeur ajoutée pour les entreprises car dès la validation sur notre site Internet, des données contenues dans la DNA, vous avez accès depuis votre espace à la saisie des jours de congés de vos salariés. Donc plus d'échange papier.

Pour toute question relative à la DNA, contactez-nous par mail à l'adresse : [caisse@conges-btp.re](mailto:caisse@conges-btp.re)

### ➡ LES NIR DE VOS SALARIÉS SONT-ILS À JOUR ?

Le numéro d'identification au répertoire des personnes physiques (NIR), géré par l'INSEE, permet une identification exacte de vos salariés et garantit leurs droits. Dans la perspective de la DSN, cette donnée est d'autant plus capitale. Il est indispensable de le transmettre à votre caisse lors de la déclaration d'embauche. Lors de toute nouvelle embauche, réclamez à votre salarié un justificatif tel que Carte vitale ou attestation délivrée par l'Assurance Maladie pour vous assurer de son exactitude.

### ➡ LE CONTRÔLE DES SALAIRES

La DNA permet l'ajustement des salaires déclarés avec ceux qui serviront de base aux paiements des congés. Vous avez un doute sur une base de cotisations ? Consultez le tableau « Assiette des cotisations » en suivant ce lien : [conges-btp.re/declaration-et-cotisations/cotisations-essentiel-a-savoir](https://conges-btp.re/declaration-et-cotisations/cotisations-essentiel-a-savoir)

## PRATIQUE

### Procédure de connexion à l'Espace sécurisé entreprises: où trouver ses identifiants ?

La crise sanitaire qui nous touche depuis plus d'un an a conforté la pertinence de tous les échanges dématérialisés. En effet, quand tout le pays était paralysé par le premier confinement, l'échange des données a pu se poursuivre, sans perturber la continuité de service vis-à-vis de l'ensemble des adhérents et salariés de la caisse.

S'agissant de la prochaine collecte (DNA 2021 pour la période du 01.11.20 au 31.10.2021) et compte tenu des incertitudes inhérentes à la pandémie, nous vous encourageons vivement à poursuivre sur cette même voie en utilisant tous les services mis à votre disposition à partir de notre site : [conges-btp.re](https://conges-btp.re) 



#### 1. Vous avez oublié ou perdu votre mot de passe ?

Contactez votre caisse  0262 21.03.81

#### 2. Ou bien vous n'avez jamais pris le temps de le demander ?

Procédez à la demande d'authentification en ligne   
[extranet.conges-btp.re/Adherents/Authentification](https://extranet.conges-btp.re/Adherents/Authentification)

### Prise des congés 2020 Il est encore temps !

Dans ce contexte de crise sanitaire, à situation exceptionnelle, décision exceptionnelle : si vos salariés n'ont pas encore consommé leurs droits à congés 2020, vous bénéficiez d'une dérogation **jusqu'au 31 décembre 2021** pour utiliser ces congés avant de commencer à décompter ceux de 2021 (qui seront, quant à eux, à prendre avant le 30 novembre 2022).



Petite astuce ! Positionnez dès à présent ces congés sur l'extranet de la caisse, même si la prise est prévue ultérieurement. Ainsi, vous serez certains, de solder les congés 2020 avant de voir apparaître ceux de 2021, lesquels ne seront affichés qu'après la validation de votre DNA attendue à partir du 15 novembre prochain.



### Solde des congés 2020

Si vous avez des difficultés pour faire chômer la totalité des congés restants de vos salariés, une solution pourrait être l'épargne sur un Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO). Pour ce faire, téléchargez le bulletin à l'adresse : [extranet.conges-btp.re/Adherents/Documents](https://extranet.conges-btp.re/Adherents/Documents) 

## IMPORTANT

### DSN pour ne pas rater le rendez-vous de janvier 2022 !

Mettre à jour et paramétrer votre logiciel de paie : impératif pour janvier 2022

- ▶▶ Je fais le nécessaire auprès de mon fournisseur ou sous-traitant pour la mise à jour du logiciel.
- ▶▶ Je me réfère à la fiche de paramétrage pour les réglages du logiciel.
- ▶▶ Je veille surtout à renseigner correctement le code caisse !



### Janvier 2022 : les déclarations CIBTP passent en DSN



Les données nominatives de mes salariés sont vérifiées



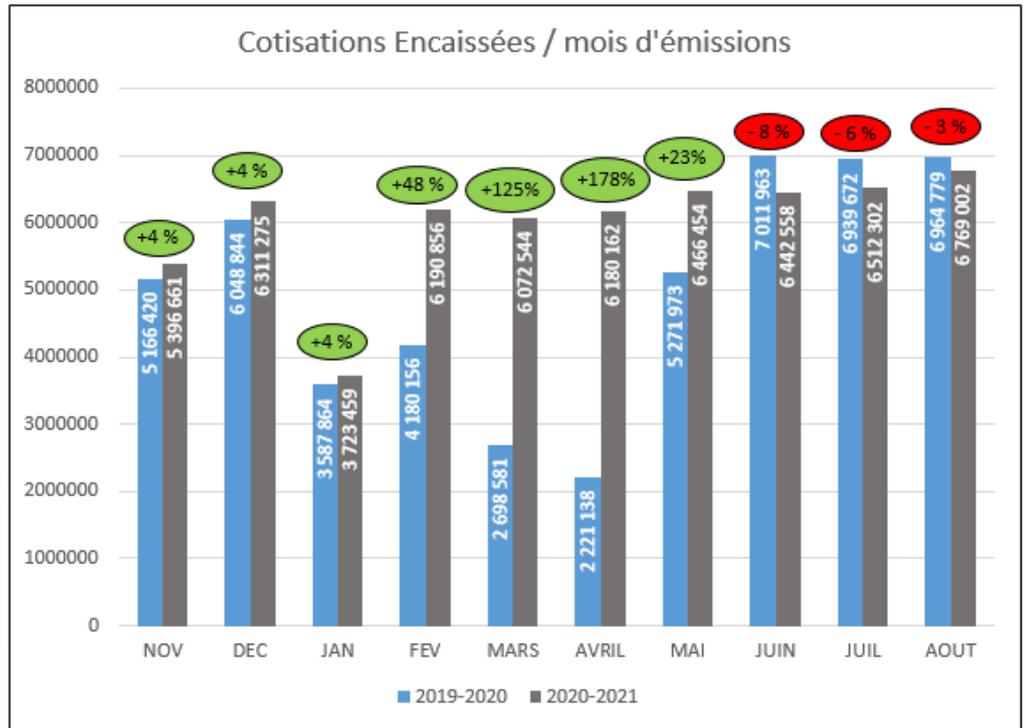
Mon logiciel de paie est correctement paramétré



## CONJONCTURE

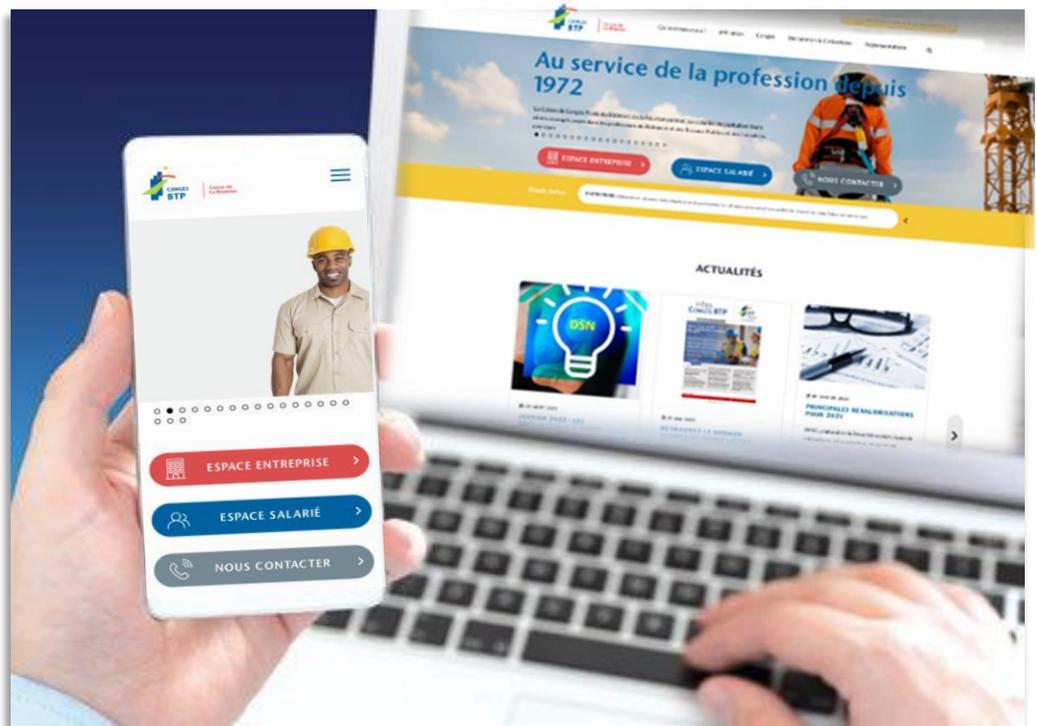
Après un début d'année 2021 globalement favorable par rapport à la période 2020 (période de confinement strict et mesures de report des cotisations), on observe un infléchissement de la situation financière des entreprises dès le mois de juin 2021 (début de remboursement des PGE). Par ailleurs, les premiers effets du contexte général, avec notamment l'augmentation du coût des matériaux, imposent de facto aux entreprises de réorienter leur trésorerie disponible :

**simple arbitrage ou crise plus profonde ?**



## NOUVEAUTÉ

Le site internet de la caisse fait peau neuve. Véritable vitrine et porte ouverte sur ses services en ligne, le site Internet de votre caisse vient d'être "relooké". L'objectif principal : offrir aux visiteurs un accès plus efficace aux contenus dont ils ont besoin. En effet, même si un travail important est mené sur les aspects graphiques et techniques afin de rendre la navigation plus fluide, l'exigence première est bien d'améliorer le service rendu par une information plus claire et plus accessible, y compris sur tablette et mobile. Plus beau, plus simple, plus efficace... le nouveau site Internet de votre caisse est déjà en ligne. **N'hésitez pas à le visiter régulièrement !**



**Congés BTP**  
**Caisse de la Réunion**  
 43 rue de la Boulangerie - BP 20850  
 97477 SAINT DENIS CEDEX  
 Tél : 02 62 21 03 81  
 Fax 02 62 21 45 17  
 site web : [www.conges-btp.re](http://www.conges-btp.re)  
 e-mail : [caisse@conges-btp.re](mailto:caisse@conges-btp.re)

**ACCUEIL DU PUBLIC**  
 Du lundi au vendredi, de 7H30 à 15H15

**Directeur de la publication** Thierry LEGROS

**Rédacteur en chef** Arnaud DAGALLIER